



Depuis des années tous les agents de la DGFIP subissent les suppressions d'emplois (550 depuis 2009 dans le 92), de missions et de services, une charge de travail en constante augmentation sous l'effet des restructurations incessantes, la quasi-disparition des promotions et le recul permanent du pouvoir d'achat.

Le mécontentement est général mais le gouvernement entend poursuivre son programme de destruction de la fonction publique, du statut de ses agents et de leurs régimes de retraite. Partout des mobilisations ont lieu et le gouvernement est obligé de lâcher du lest.

ENGIE : 600 euros ; Police : 150 à 200 euros de plus par mois ; Éducation nationale : 350 euros pour certains personnels administratifs des rectorats ; Banque de France : 500 euros pour tous...

À la DGFIP les agents des Centres de contacts (CDC) ont demandé fin 2018 l'alignement de leur régime indemnitaire sur celui des Centres Impôts Service (CIS), annonçant leur intention de se mettre en grève à compter du 2 janvier 2019 si leur revendication n'était pas entendue.

Le 21 décembre le DG accordait l'alignement demandé : chaque agent B et C des CDC percevra chaque année une majoration du régime indemnitaire de 699 euros.

À la DGFIP le ministre Darmanin vient d'annoncer une prime exceptionnelle de 200 euros pour les agents concernés par la mise en œuvre du PAS au titre de la « petite surcharge de travail » qui en résulte.

Pour nous cette prime doit être versée à tous les collègues au regard des efforts permanents qui leur sont demandés depuis la création de la DGFIP.

Et ce montant ne doit pas laisser l'impression d'une aumône : c'est pourquoi nous demandons 1000 euros pour tous, maintenant, comme acompte sur le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat par la revalorisation du point d'indice.

Nous demandons également le retrait du plan de suppressions d'emplois 2019 et la mise en œuvre d'un plan de créations d'emplois statutaires pour remplir toutes nos missions dans le respect de nos métiers.

Les sections syndicales se proposent de porter ces exigences à la Direction départementale pour transmission à la Direction générale.

Elles reprennent à leur compte les motions adoptées par les agents du centre administratif départemental, de Nanterre Tivoli, d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves.

Si d'ici le 24 janvier aucune réponse n'est apportée à leurs exigences, elles appellent les agents à se réunir pour décider de la suite à donner qui pourra aller jusqu'au blocage de la DGFIP par la grève. Nos sections y sont prêtes.

Les sections syndicales invitent les collègues des différents sites et services à débattre de cette proposition et à

- reprendre la démarche des collègues de Vanves et Issy en signant la pétition au verso,
- à la compléter de leurs propres revendications
- et à désigner des délégués de sites et de services à la réunion départementale qui se tiendra le 25 janvier après-midi afin de faire le point et prendre toutes les décisions d'action.

C'est le moment.

**Partout rassemblons-nous pour obtenir notre dû
et la satisfaction de nos revendications !**